

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 13 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize du mois de juin, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, MM. Stéphane DELÉAGE, Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Mme Claire BARRIN, MM. Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mme Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, M. Sébastien ATRUX-TALLAU, Mme Élisabeth DE POORTER, M. Benjamin DELOCHE, Mme Christine RODRIGUES, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane BESSON, Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 5 juin 2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 26

Secrétaire : Mme Nicole LAURIA, Conseillère Municipale Déléguée, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

---oo0oo---

N° 2024/090 - CHATEAU J. AVET – PROPOSITION DE RÉHABILITATION – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire informe les élus qu'il a reçu une proposition de la part de deux investisseurs, M. Mathieu ESCROUZAILLES et M. Damien VALENTINIS, (ou toute société qui pourrait se substituer) pour créer des logements, dans le château J. Avet.

L'opération consisterait à la création de 10 à 15 logements, type BRS.

Afin de garantir le coût des études engagées, les deux investisseurs souhaitent pouvoir bénéficier d'une clause d'exclusivité sur le bien, pour une durée de 6 mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **DONNE** un avis défavorable pour accorder une clause d'exclusivité aux deux investisseurs pour leur permettre d'engager des études de faisabilité sur la réhabilitation du château en logements type BRS, pour une période de 6 mois.
- **DEMANDE** à la commission d'élaborer rapidement un cahier des charges pour élargir la consultation.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEUX ET DATES SUSCITÉS

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 05/07/2024

ID : 074-217402809-20240613-CM24090-DE

S²LOW

THÔNES, le 14 juin 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Nicole LAURIA

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE - 4 JUL. 2024 ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE - 5 JUL. 2024 .

THÔNES, le - 5 JUL. 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

